



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

Table des matières

<i>Synthèse du rapport d'activités 2017</i>	3
<i>Introduction</i>	4
PREMIERE PARTIE :	5
LE SICSEF	5
<i>Présentation générale</i>	6
<i>Actions menées par le Syndicat en 2017</i>	11
<i>Présentation des comptes de l'exercice 2017</i>	13
DEUXIEME PARTIE :	16
L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR	16
<i>Organisation du service</i>	17
<i>Indicateurs techniques</i>	21
<i>Indicateurs économiques – la vente de chaleur</i>	30
<i>Indicateurs financiers : le compte d'exploitation</i>	32
<i>Conclusion</i>	34
<i>Annexes</i>	35

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Le présent rapport présente l'ensemble des activités du SICSEF au cours de l'année 2017 en s'appuyant sur le compte administratif 2017, les actions menées par le Syndicat et le bilan de la délégation de service public.

Le compte administratif 2017 approuvé par délibération du comité syndical en date du 12 mars 2018, présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 739 187,35 €	2 301 383,08 €	562 195,73 €
Section d'investissement	575 497,60 €	751 880,65 €	176 383,05 €
Ensemble	2 314 684,95 €	3 053 263,73 €	738 578,78 €

Les principaux faits marquants de l'exercice 2017 concernent :

- La poursuite de la mission de contrôle de la délégation,
- La poursuite des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès des usagers du réseau de chaleur,
- Le lancement d'un programme de sensibilisation auprès des centres de loisirs de la commune d'Ermont,
- L'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont,
- La poursuite de la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur engagé en 2016.

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe Engie, en vertu d'un contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans.

Le bilan de l'exécution du service présente un état de fonctionnement des installations satisfaisant, le rendement global s'élevant à 80 %.

Au cours de l'exercice 2017, 66 102 MWh ont été distribués aux usagers du réseau, dont 48 204 MWh pour le chauffage et 17 898 MWh pour l'eau chaude sanitaire. Ces consommations représentent une baisse de 2.9 % par rapport à 2016.

Le prix du moyen du réseau en 2017 est de 67.05 €HT/MWh, soit 70.74 €TTC/MWh.

Le compte d'exploitation présenté par SEFIR pour l'exercice 2017 affiche un résultat net positif de 102 412 €^{HT}, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2016.

Enfin, contractuellement, un avenant a été conclu entre le SICSEF et SEFIR au cours de l'année 2017 ayant pour objet de préciser l'affectation de la subvention attribuée par la Région Ile de France au titre des travaux d'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont et de déterminer les modalités de réalisation du projet.

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2017 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur les trois communes, délègue l'exécution du service à la société SEFIR, filiale du groupe Engie Réseaux.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, six avenants ont été négociés entre les parties.

Le compte administratif 2017 du SICSEF a été adopté par délibération du comité syndical, le 12 mars 2018.

Au 31 décembre 2017, le réseau de chaleur alimente, en chauffage et en eau chaude sanitaire, 6 292 logements, cinq groupes scolaires, un lycée et deux centres culturels et deux équipements sportifs.

La chaleur est produite au moyen d'une chaufferie biomasse en service depuis le mois de janvier 2014, trois centrales de production alimentées au gaz et au fuel ainsi qu'une installation de cogénération située sur le site de production des Logis Verts.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, la rénovation de la cogénération, la triangulation du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques de du réseau du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

Le SICSEF est désormais engagé dans une démarche de développement du réseau de chaleur ainsi que de renforcement de l'accompagnement auprès des usagers sur les questions énergétiques.

De plus, en 2016, le SICSEF a engagé le schéma directeur des réseaux de chaleur qui a permis de définir le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur par le développement des réseaux existants et la création de nouveaux réseaux sur le territoire des quinze communes de la communauté d'agglomération du Val Parisis.

PREMIERE PARTIE :

LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

LES ACTIONS MENEES

PRESENTATION DES COMPTES

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 6 292 logements et d'équipements publics, groupes scolaires et équipements culturels. Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat de Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF s'étendent aux limites communales des trois communes.

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, les statuts ont été modifiés pour permettre au syndicat d'engager des études sur la solution réseau de chaleur en dehors de son périmètre de compétences.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein ou hors de son périmètre ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service.

Au 31 décembre 2017, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- un réseau de distribution constitué de canalisations souterraines de 12,5 km,
- 63 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

Centrale de production	Puissance installée	Nombre de sous-station	Nombre de logements
Fontaine Bertin	15 MW	16 sous-stations	1 799 logements
Fossés Trempés	24 MW	20 sous-stations	2 059 logements
Logis Verts	26 MW	27 sous-stations	2 434 logements
Les Montfrais (Biomasse)	10 MW	Alimentation globale	Alimentation globale
Total	75 MW	63 sous-stations	6 292 logements

Localisation des installations

Le plan du réseau de chaleur est en annexe 1 du présent rapport.

Au 31 décembre 2017, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 6 292 logements répartis sur les trois communes ainsi que 10 bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs ou culturels).

	Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de lgmts
Ermont	Résidence de la Nouvelle Commanderie	Copropriété	221
	Résidence des Templiers	Copropriété	150
	Groupe Scolaire Alphonse Daudet	Bâtiment public	
	Résidence de Cernay	Copropriété	76
	Résidence de la Croisée	Copropriété	76
	Résidence de l'Ancienne Commanderie	Copropriété	123
	Résidence Grand Domaine	Copropriété	94
	Résidence Ermont Sannois 3	Copropriété	77
	Résidence Ermont Sannois 2	Copropriété	55
	Résidence des Emeraudes	Copropriété	53
	LEP Gustave Eiffel	Bâtiment public	
	Salle de Sport LEP Gustave Eiffel	Bâtiment public	
	Résidence des Carreaux	Bailleur	302
	Résidence des Glatignies	Copropriété	152
	Résidence Les Balcons d'Ermont	Copropriété	108
	Palais des Sports Rébuffat	Bâtiment public	
	Centre de loisirs François Rude	Bâtiment public	
Total Ermont			1 487

	Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de lgmts
Franconville	Groupe scolaire du Clos Bertin	Bâtiment public	
	Résidence des Bûcherets	Copropriété	445
	Résidence du Clos Bertin	Copropriété	113
	Résidence de la Fontaine Bertin	Bailleur	460
	Pavillon Vétérinaire Clos Bertin	Privé	1
	Groupe scolaire des 4 Noyers	Bâtiment public	
	Résidence Cadet de Vaux III	Copropriété	60
	Résidence Cadet de Vaux I	Copropriété	243
	Résidence Cadet de Vaux II	Copropriété	168
	Résidence des Noyers	Copropriété	115
	Résidence de l'Orme Saint Edme	Copropriété	166
	Résidence de l'Orme Saint Edme	Bailleur	212
	Résidence de Cernay	Bailleur	171
	Salle Saint-Exupéry	Bâtiment public	
	Résidence Clos St Denis	Bailleur	208
	Résidence les Vergers	Copropriété	141
	Résidence la Fontaine	Bailleur	50
	Résidence Gabriel Bertin	Bailleur	89
	Résidence La Tour	Copropriété	113
	Résidence Diapason	Bailleur	72
Résidence Diapason	Copropriété	72	
Résidence Victoria	Copropriété	81	
Résidence Duo Verde	Copropriété	179	
Total Franconville			3 159

	Bâtiment	Mode de gestion	Nb. de lgmts
Sannois	Groupe scolaire de Gaston Ramon	Bâtiment public	
	Résidence Bel Air	Bailleur	139
	Résidence Picolo	Copropriété	112
	Résidence des Tuileries	Copropriété	188
	Résidences des Carreaux Fleuris	Bailleur	260
	Résidence du Bas des Aulnaies	Bailleur	188
	Résidence Sannois Soleil	Copropriété	183
	Résidence de Sannois Grande Rue	Bailleur	110
	Résidence des Loges	Copropriété	62
	Résidence du clos de Sannois	Copropriété	134
	Résidence du clos de Sannois	Bailleur	52
	Résidence des Gémeaux	Copropriété	99
	Résidence du Carrousel des Loges	Copropriété	119
	Ecole Magendie	Bâtiment public	
Total Sannois			1 646
Total Réseau			6 292

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical

Nom	Fonction municipale
Xavier MELKI Président	Franconville Adjoint au Maire de Franconville
Xavier Haquin 1 ^{er} Vice-président	Ermont Adjoint au Maire d'Ermont
Gilles LEITERER 2 ^{ème} Vice-président	Sannois Conseiller Municipal Délégué de Sannois
René HERBEZ Secrétaire	Ermont Conseiller municipal Délégué d'Ermont
Daniel PORTIER 1 ^{er} Assesseur	Sannois Conseiller municipal Délégué de Sannois
Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Assesseur	Franconville Adjoint au Maire de Franconville

Au cours de l'exercice 2017, le comité syndical s'est réuni à cinq reprises :

<u>25 janvier 2017</u>	Attribution de la subvention pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence La Croisée
<u>22 mars 2017</u>	Attribution de la subvention pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence La Tour Adoption des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2016 Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif Gestion des ressources
<u>31 mai 2017</u>	Adoption de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public
<u>11 octobre 2017</u>	Attribution de la subvention pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Les Noyers Participation du syndicat aux frais de stationnement des agents Approbation de la convention de subvention avec la Région Ile de France relative à l'extension du réseau sur Ermont Approbation de la convention de subvention avec la Région Ile de France relative à l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur Actualisation du taux de gratification des stagiaires

20 décembre 2017 Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018
Rapport annuel du délégataire pour l'exploitation de chauffage collectif du SICSEF
Prolongation du dispositif d'aides financières pour la réalisation des audits de copropriétés

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et deux représentants issus d'une association locale, l'association Hélios. En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice.

Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2017, la CCSPL a été réunie une fois, le 29 novembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2016 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (Inddigo).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT EN 2017

Communication

Un site internet a été créé et mis en ligne le 1^{er} juillet 2011 afin de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service. Il est régulièrement alimenté et mis à jour.

Une opération de communication a été effectuée sur la commune d'Ermont en amont des travaux d'extension du réseau permettant le raccordement d'une résidence (103 logements), de deux groupes scolaires, deux centres de loisirs, un lycée et un gymnase. L'extension sera mise en service en 2018.



Sensibilisation

17 septembre 2017 : Participation à la 3^{ème} Journée du Bois des Eboulures organisée par la Ville de Franconville.

Le SICSEF a mis en place un programme de sensibilisation aux énergies renouvelables auprès des enfants de CM1 et CM2. Cette action a été menée au cours de l'année scolaire 2017-2018 dans les accueils de loisirs Paul Langevin et Louis Pasteur à Ermont. Ces établissements étaient concernés par l'extension en cours du réseau de chaleur sur la commune.



Dans le cadre de ce projet, 6 interventions ont été organisées auprès d'une quinzaine d'enfants des accueils de loisirs concernés. Les thématiques abordées au cours de ces interventions portent sur le réseau de chaleur mais plus généralement sur les énergies, leurs utilisations, leurs enjeux.

En parallèle des interventions du SICSEF, les enfants ont travaillé sur la réalisation d'une maquette de réseau de chaleur accompagnés par les animateurs des centres de loisirs.

Au cours de l'année 2017, le programme a été suivi sur le centre de loisirs Paul Langevin. L'opération s'est poursuivie en 2018 sur le centre de loisirs Louis Pasteur et par la présentation des maquettes devant les élus de la communes d'Ermont.

Label Ecoréseau de chaleur 2017

Décerné par l'association AMORCE, le label Ecoréseau de chaleur permet de valoriser les collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Le label Ecoréseau met en avant les réseaux de chaleur vertueux qui présentent :

- Des performances énergétiques, soit une utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération supérieure à 50% ;
- Des performances économiques, soit l'application d'un tarif compétitif par rapport à un tarif de référence ;
- Des performances sociales, soit la tenue de la CCSP au moins une fois dans l'année, permettant la transparence des conditions de l'exécution du service pour les usagers du réseau



Pour la seconde année consécutive, l'association AMORCE a remis au SICSEF le label Ecoréseau au SICSEF en 2017.

Schéma directeur des réseaux de chaleur

Avec l'accord de la communauté d'agglomération du Val Parisis, le SICSEF a engagé la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur sur le territoire des quinze communes. A ce titre, le bureau d'études BERIM a été mandaté en date du 26 avril 2016 pour effectuer la prestation.

L'objectif de l'étude a consisté à identifier le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur sur le territoire, répondant à trois exigences :

- Intégrer une part d'énergie renouvelable ou de récupération supérieure à 50% ;
- Garantir une compétitivité du service public ;
- Assurer un haut niveau de performance des installations.

Il est à noter que la région Ile-de-France participe au financement de l'étude à hauteur de 50%.

Phase 1 : Diagnostic du territoire :

Cette première phase consistait en un état des lieux sur le territoire, du patrimoine, des réseaux existants, des ressources énergétiques mobilisables. La finalité étant d'obtenir une connaissance approfondie du territoire en termes de besoins et de potentiels énergétiques, ainsi que d'identifier l'ensemble des facteurs favorisant ou non le développement de la solution réseau de chaleur. Cette première étape a été réalisée en 2016 et finalisée en 2017.

Phase 2 : Exercice de projection :

L'objectif de cette phase a été de décrire, en cohérence avec les enjeux du schéma directeur, les évolutions prévues ou prévisibles sur les secteurs du territoire les plus favorables au raccordement à un réseau de chaleur à une échéance de 10, 15 et 20 ans.

Phase 3 : Définition de scénarios :

Quatre scénarios ont été définis en s'appuyant sur un objectif plus ou moins ambitieux de développement de la solution réseau de chaleur. Pour chaque scénario, les impacts techniques, énergétiques, économiques, environnementaux et sociaux de la création ou extension d'un réseau de chaleur ont été étudiés.

Les phases 2 et 3 ont été réalisées sur l'exercice 2017.

Sur l'exercice 2018, le schéma directeur sera finalisé par l'élaboration d'un plan d'actions.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2017, joint en annexe, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 12 mars 2018.

	2016	2017	Ev. N/N-1
Section de fonctionnement			
Dépenses	563 154.31 €	1 739 187.35 €	+ 209 %
011 – Charges à caractère général	85 606.96 €	134 874.57 €	+ 58%
012 – Charges de personnel	96 802.02 €	99 957.73 €	+3 %
65 – Autres charges de gestion courante	23 348.28 €	56 826.06 €	+ 143 %
67 – Charges exceptionnelles	328 689.76 €	1 410 052.69 €	+ 329 %
68 – Dotations aux amortissements	28 707.29 €	37 476.30 €	+ 31 %
Recettes	262 819.11 €	273 251.10 €	+ 4 %
70 – Produits des services, du domaines	18 570.49 €	19 321.79 e	+4 %
75 – Autres produits de gestion courante	244 005.43 €	253 865.31 €	+4 %
77 – Produits exceptionnels	243.19 €	64.00 €	-74 %
Report de l'exercice N-1	2 328 467.18 €	2 028 131.98 €	- 13 %
Résultat	2 028 131.98 €	562 195.73 €	- 72 %
Section d'investissement			
Dépenses	460.99 €	575 497.60 €	+ 124 739 %
204 – Subventions d'équipement versées	/	574 240.00 €	/
21 – Immobilisation corporelles	460.99 €	1 257.60 €	+ 173 %
Recettes	28 707.29 €	611 716.30 €	+ 2 031 %
13 – Subventions d'investissement	/	574 240.00 €	/
28 – Amortissements des immobilisations	28 707.29 €	37 476.30 €	+ 31%
Report de l'exercice N-1	111 918.05 €	140 164.35 €	+ 25 %
Résultat	140 164.35 €	176 383.05 €	+ 26 %
Ensemble			
Dépenses	563 615.30 €	2 314 684.95 €	+ 311 %
Recettes	291 526.40 €	884 967.40 €	+ 204 %
Report de l'exercice N-1	2 440 385.23 €	2 168 296.33 €	- 11 %
Résultat	2 168 296.33 €	738 578.78 €	- 66 %

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté en 2017 en raison des études menées par le SICSEF, notamment l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur pour un montant de 62 925 €TTC au chapitre 011.

La hausse des dépenses s'explique aussi par le versement au délégataire des certificats d'économie d'énergie perçus en 2015 pour un montant de 1 410 052,69 € au chapitre 67 et par le versement d'aides financières pour la réalisation des audits énergétiques à 12 résidences raccordées au réseau de chaleur pour un montant de 35 824,50 € inscrits au chapitre 65.

De plus, les charges de personnel ont aussi augmenté du fait du recrutement d'un apprenti et d'un stagiaire de l'enseignement sur l'exercice 2017.

Les recettes de fonctionnement sont issues des redevances versées par le délégataire pour permettre au Syndicat d'assurer son fonctionnement et le contrôle de la délégation. En 2017, le montant perçu au titre de ces redevances s'élève à 271 545.08 €, soit 99% des recettes de la section de fonctionnement.

Le solde correspond à des recettes relatives à la gestion du personnel.

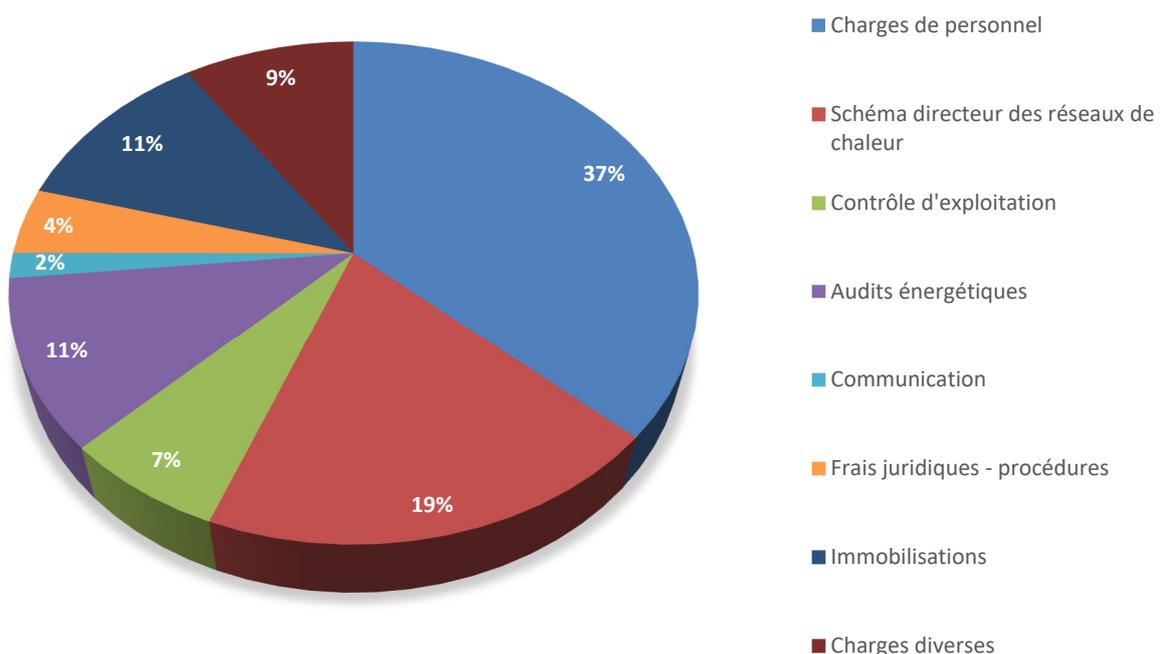
Section d'investissement

Le SICSEF a perçu en 2017 une subvention de la Région Ile-de-France pour les travaux d'interconnexion des réseaux de chaleur réalisés en 2012. La somme perçue, d'un montant de 574 240.00 €, a été reversée intégralement au délégataire pour être répercutée sur la délégation. La recette est inscrite au chapitre 13. La dépense est inscrite au chapitre 204.

Les autres dépenses en section d'investissement portent sur l'acquisition de matériel informatique pour son renouvellement.

Les autres recettes correspondent aux écritures d'ordre relatives à l'amortissement des immobilisations.

Répartition des dépenses courantes de la section de fonctionnement



Les dépenses courantes de fonctionnement du SICSEF sont marquées par :

- Les frais de personnel : rémunération des agents et des stagiaires, indemnités des élus du comité syndical et des activités accessoires, règlement des charges sociales, ...
- Le financement du schéma directeur des réseaux de chaleur sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis,
- La participation du SICSEF aux audits énergétiques des copropriétés raccordées au réseau de chaleur,
- Le contrôle de l'exécution du service confié à la société Inddigo,
- Les dotations aux amortissements relatives aux investissements réalisés sur les exercices antérieurs,
- les frais juridiques d'assurance et de procédures,
- les actions de communication et l'organisation d'évènements d'information et de sensibilisation
- les charges diverses correspondant aux charges de fournitures administratives, impôts, frais de télécommunication et d'affranchissement, aux charges locatives, ...

La répartition des dépenses présentée ci-avant porte exclusivement sur les dépenses courantes. Le versement au délégataire de la somme issue de la vente des certificats d'économie d'énergie n'est pas intégré à cette analyse. Cela représente un montant de 1 410 052.69 €, soit 81% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

DEUXIEME PARTIE :

**L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

ORGANISATION DU SERVICE

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR. Le contrat de délégation, adopté par délibération du comité syndical le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société Inddigo, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

La mission d'Inddigo a débuté le 1^{er} octobre 2015. Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 31 août 2015, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF :

- accompagne le délégataire dans la réalisation des projets définis par le contrat de délégation,
- accompagne les abonnés et usagers du réseau dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations.

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe Engie Réseaux, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à Engie Réseaux pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par Engie dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Depuis l'entrée en vigueur de la délégation, six avenants ont été conclus au contrat de délégation entre SEFIR et le SICSEF. L'objet de ces avenants est défini ci-après :

Décembre 2011

Avenant n°1

Redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs
Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
Mettre à jour le règlement de service
Définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminés de la centrale de production des Fossés Trempés, à hauteur de 50%

Septembre 2012

Avenant n°2

Redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
Adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites, conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011, relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
Redéfinir les mesures de fourniture aux abonnés

Mars 2014

Avenant n°3

Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
Redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement
Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement

Octobre 2014

Avenant n°4

Préciser l'indice ICHT des formules de révision
Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
Créer un terme RCO2
Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Redéfinir les conditions de gestion du compte d'extension du réseau

Juillet 2015

Avenant n°5

Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Préciser l'affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau

Mai 2017

Avenant n°6

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur Ermont

Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements

Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement

Définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés

- Le personnel d'exploitation

Au 31 décembre 2017, l'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend six équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- | | |
|--|--|
| - 1 Responsable Département Exploitation | Djamal TOUATI, Cadre |
| - 1 Responsable Equipe Exploitation | Fouad BEN BELGACEM |
| - 1 apprentie assistante | Manal MOKHARI |
| - 4 techniciens | Sébastien BESSET
Thierry THOMAS
Frédéric GOMES |
| - Apprenti technicien | Nicolas GAUDARD |

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes du groupe Engie :

- | | |
|--|-------------------|
| - 1 chef d'agence | Aurélie LEHERICY |
| - 1 responsable commercial | Nicolas BESSAGNET |
| - 1 ingénieur commercial | Sébastien WALKER |
| - 1 responsable du département travaux | Paul MASTROMARINO |

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2017, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 12,5 km de réseaux de distribution
- 63 sous-stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 6 292 logements et des bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs et culturels)

Installations de production

Au 31 décembre 2017, la production de chaleur est assurée par trois chaufferies gaz et la chaufferie biomasse. La chaufferie biomasse alimente les trois sites de production qui alimentent les 63 sous-stations aux pieds des immeubles raccordés.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie des Fossés Trepés

La chaufferie des Fossés Trepés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6.4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24.4 MW, la chaufferie des Fossés Trepés alimente 2 059 logements, deux groupes scolaires et un équipement culturel via 20 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW. En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7.9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8.9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5.8 MW

Avec une puissance installée de 25.6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 434 logements, deux groupes scolaires, un centre de loisirs, un gymnase et un lycée via 27 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5.8 MW

Avec une puissance installée de 14.8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 1 799 logements et un groupe scolaire via 16 sous-stations.

- Installations de distribution

Sur un linéaire de 12,5 km, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.

Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

- Postes de livraison

Au 31 décembre 2017, le réseau alimente 63 sous-stations.

	Bâtiments résidentiels	Bâtiments publics	Total
Nb de postes de livraison	51 <i>dont 33 copropriétés</i>	12	63
Nb de Lgmts	6 292		6 292
Puissance souscrite	44 492 kW	2 404 kW	46 896 kW
Consommation annuelle 2017	63 298 MWh	2 804 MWh	66 102 MWh
<i>Part réseau</i>	96 %	4 %	100 %

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 60 % des consommations totales de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 36 % des consommations totales de chaleur.

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année. En 2017, 400 demandes de dépannage ont été traitées par SEFIR, dont 41% concernant le chauffage et 52% concernant l'eau chaude sanitaire.

Des arrêts techniques ont été réalisés sur la période estivale :

- Fossés Trepés arrêt le 3 juillet 2017 (soit 1 jour)
- Logis Verts arrêt du 11 au 12 juillet 2017 (soit 2 jours)
- Fontaine Bertin arrêt le 10 juillet 2017 (soit 1 jour)
- Chaufferie biomasse arrêt du 26 mars au 14 avril 2017 (soit 20 jours)
 arrêt du 22 octobre au 10 novembre 2017 (soit 20 jours)

En dehors des arrêts techniques annuels, 6 fuites ont été réparées :

Réseau des Fossés Trepés :

- 20 juillet 2017 : Fuite sur chambre SST 201 (G.S les 4 Noyers)
 Travaux réalisés : Remplacement bride sur tube retour
 Impact : Arrêt de fourniture de chaleur pendant 4 heures.
- 31 juillet 2017 : Fuite sur tronçon SST 209 (Les Tuileries)
 Travaux réalisés : Fouilles, pose d'une manchette sur retour, remplacement des supports tubes, calorifugeage tube
 Impact : arrêt de fourniture de chaleur aux SST 206 à 209 pendant 4 heures.
- 8 août 2017 : Fuite sur tronçon 209 (Les Tuileries)
 Travaux réalisés : Fouilles, pose de 2 manchettes sur aller et retour, remplacement des supports tubes, calorifugeage tube
 Impact : arrêt de fourniture de chaleur aux sous stations 206 à 209 pendant 6 heures.
- 20 novembre 2017 : Fuite sur rue de l'hôtel de ville FRANCONVILLE
 Travaux réalisés : Fouilles, remplacement tube résine, reprise béton support.
 Impact : arrêt de fourniture de chaleur aux SST 216 et 217 pendant 12 heures.

Réseau des Logis verts :

- 5 janvier 2017 : Fuite sur Place Bartholdi ERMONT
Travaux réalisés : Fouilles, pose de 2 manchettes sur aller et retour, remplacement des supports tubes, calorifugeage tube
Impact : Arrêt de fourniture de chaleur aux SST 307 à 310 pendant 5 heures.
- 7 février 2017 : Fuite sur Place Bartholdi ERMONT
Travaux réalisés : Fouilles, pose de 2 manchettes sur aller et retour, remplacement des supports tubes, calorifugeage tube
Impact : Arrêt de fourniture de chaleur aux SST 307 à 310 pendant 4 heures.

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trempés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

En respect de la réglementation applicable, en 2017, SEFIR a effectué l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoire. Les rapports font apparaître quelques non-conformités qui seront rectifiées sur les exercices suivants.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En 2017, des travaux de gros entretien et de renouvellement ont été réalisés sur les trois chaufferies (entretiens de brûleurs, renouvellement de pompes, restructuration cheminée chaufferie Fossés Trempés, ...), sur le réseau de distribution (réparations de fuites), ainsi que sur les sous-stations (renouvellement de compteurs, réparations de fuites, remplacement moteur ...).

En vertu du contrat de délégation, le délégataire a l'obligation de créer un compte d'emploi des fonds intitulés « Compte GER^o ». Ce compte permet le financement des travaux de gros entretien et de renouvellement des installations de production et de distribution du réseau de chaleur. Il est alimenté par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Au 31 décembre 2017, les dépenses de gros entretien et de renouvellement s'élèvent à 403 571 €, dont 202 724 € pour les équipements de production et 200 847 € pour les installations de distribution et de livraison.

Développement du réseau

En 2017, le réseau de chaleur SICSEF n'a connu aucun raccordement effectif sur l'année.

Cependant, 6 contrats de raccordement ont été signés pour une mise en service prévue en 2018 pour une puissance totale de 2 265 kW.

Ces contrats concernent essentiellement le raccordement des bâtiments suivants sur la commune d'Ermont :

- Groupes scolaires Maurice Ravel et Louis Pasteur,
- Centres de loisirs Paul Langevin et Louis Pasteur,
- Gymnase Van Gogh,
- Résidence Clos Laisnées.

Les travaux de raccordement ont été réalisés à 90% sur l'exercice 2017, permettant une mise en service dès le mois de janvier 2018 de l'école Maurice Ravel, du centre de loisirs Paul Langevin et de la résidence du Clos Laisnées.

L'opération se poursuit en 2018 pour le raccordement du groupe scolaire Louis Pasteur. Le raccordement du lycée et du gymnase Van Gogh est prévu pour l'exercice 2019.

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2016 :

Consommations de combustibles	
Gaz chaufferie	22 860 MWh PCI
Gaz cogénérations	26 571 MWh PCI
Bois	44 873 MWh PCI
Production d'énergie	66 448 MWh PCI
Gaz chaufferie	24 640 MWh PCI
Gaz cogénérations (chaleur récupérée)	10 073 MWh PCI
Elec. cogénérations (ventes Elec.)	10 042 MWh
Bois	40 718 MWh PCI
Energie vendue	66 102 MWh
Chauffage	48 204 MWh
ECS	17 898 MWh

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

-	Température maximale :	18°C	Température minimale :	12°C
-	Moyenne :	15°C	Rigueur climatique :	18 – 15 = 3 DJU

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1.5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO₂ d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO₂, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2017

Indicateurs		2016	2017	Evolution
Rendement des installations				
Rendement chaufferies	%	88 %	88 %	+0.11 %
Rendement réseau	%	94 %	93 %	- 1.49 %
Rendement global	%	82 %	79 %	- 3.41 %
Rendement cogénérations				
Rendement électrique	%	37 %	38 %	2.70 %
Rendement thermique	%	41 %	38 %	- 7.32 %
Rendement global	%	78 %	76 %	- 2.56 %
Consommations de chaleur				
Rigueur climatique	DJU	2 346	2 154	- 8.18 %
Besoins de chauffage	MWh	50 261	48 204	- 4.09 %
	MWh/DJU	21.4	22.4	4.57 %
Besoins d'ECS	m ³	177 316	178 984	0.94 %
Besoins de chaleur	MWh	67 993	66 102	- 2.78 %
Consommation d'eau réseau	m ³	3 243	4 340	33.83 %
Puissance souscrite	kW	46 949	46 896	- 0.11 %
Densité du réseau	MWh/ml	6.80	5.29	- 22.22 %
Impact environnemental				
Bouquet énergie cogénération	%	15 %	14 %	- 8.82 %
Bouquet énergie Gaz	%	29 %	31 %	7.03 %
Bouquet énergie Fuel	%	0 %	0 %	-
Bouquet énergie biomasse	%	56 %	55 %	- 1 %
Taux EnR	%	56 %	55 %	- 1.79 %
Emissions de CO ₂	Tonnes	6 747	6 558	- 2.80 %
Contenu CO ₂ du réseau	Tonne/MWh	0.099	0.099	0 %

Sur l'exercice 2017, le rendement des installations s'est légèrement dégradé par rapport à l'exercice 2016. Cependant, le rendement reste très correct. Le rendement des installations de cogénération reste stable, autour des 80%.

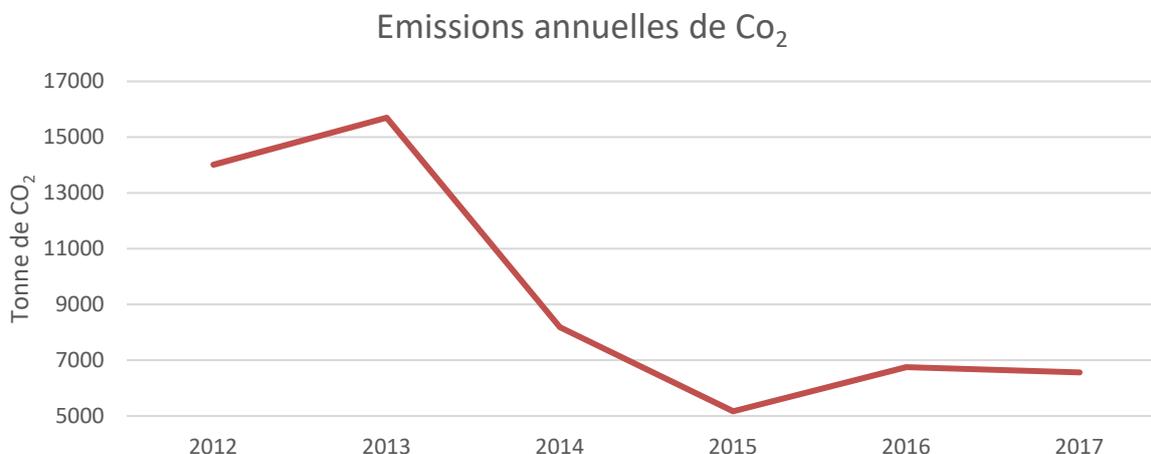
On observe une légère réduction d'environ 3% des consommations de chaleur en 2017, qui s'explique en partie par une rigueur climatique plus douce qu'en 2016 (- 8.18 %).

La consommation d'eau sur le réseau augmente de 34% en 2017, ce qui s'explique par les fuites importantes survenues sur l'exercice 2017.

Le mix énergétique évolue peu entre 2016 et 2017. Le taux de couverture par les énergies renouvelables reste au-dessus des 50% ce qui garantit l'application du taux de TVA réduit à 5.5 % au lieu de 20% sur les consommations de chaleur.

La réduction des consommations permet toutefois le maintien d'un contenu CO₂ à 0.099 tonne de CO₂/MWh vendu.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO₂ depuis l'exercice 2012 (premier exercice complet depuis l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public :



Le graphique permet d'apprécier l'impact de la mise en service de la chaufferie biomasse sur les émissions de CO₂ du réseau de chaleur.

Consommations de chaleur

En 2017, la consommation de chaleur est la suivante :

- 48 204 MWh pour le chauffage,
- 178 984 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 17 898 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

	Chauffage (MWh)	ECS (m ³)	Total (MWh)	Part réseau
Sannois	14 460	59 085	20 369	30,81 %
Ermont	9 975	38 175	13 792	20,87 %
Franconville	23 769	81 724	31 941	48,32 %
Total	48 204	178 984	66 102	

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le ratio du MWh/DJU permet d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments.

Evolution de la rigueur climatique

	2014	2015	2016	2017
DJU	1 893	2 033	2 346	2 154

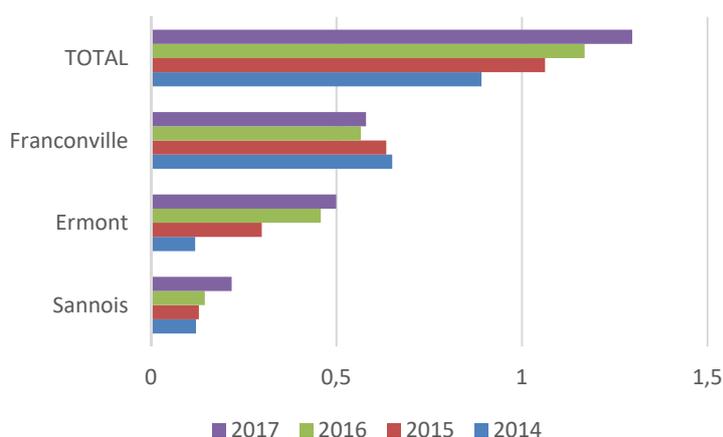
En 2017, la rigueur climatique diminue de 8,18 % par rapport à l'année 2016.

Bâtiments publics tertiaires

Evolution des consommations de chaleur – Parc tertiaire

		2014	2015	2016	2017			
Sannois								
Chauffage	MWh	230	263	14.3%	341	29.7%	469	38.5%
	MWh/DJU	0.12	0.13	6.5%	0.15	12.4%	0.22	49.8%
Ermont								
Chauffage	MWh	226	607	168.6%	1 074	76.9%	1 076	0.2%
	MWh/DJU	0.12	0.30	150.1%	0.46	53.3%	0.50	9.1%
Franconville								
Chauffage	MWh	1 231	1 290	4.8%	1 327	2.9%	1 249	- 5.9%
	MWh/DJU	0.65	0.63	- 2.42%	0.57	-10.9%	0.58	1.7%
ECS	m3	147	132	- 10.2%	146	10.6%	103	- 29.5%
	m3/jour	0.40	0.36	- 10.2%	0.40	10.6%	0.28	- 29.5%
Total								
Chauffage	MWh	1 687	2 160	28.0%	2 742	26.9%	2 794	1.9%
	MWh/DJU	0.89	1.06	19.2%	1.17	10.0%	1.30	11.0%
ECS	m3	147	132	- 10.2%	146	10.6%	103	- 29.5%
	m3/jour	0.40	0.36	- 10.2%	0.40	10.6%	0.28	- 29.5%

Evolution des consommations de chauffage (MWh/DJU)



Sur l'exercice 2017, on observe une nouvelle hausse de la consommation de chauffage des bâtiments tertiaires, hausse observée chaque année depuis 2014.

Cette augmentation s'explique en partie par le raccordement de l'école Magendie à Sannois en 2016.

Bâtiments résidentiels

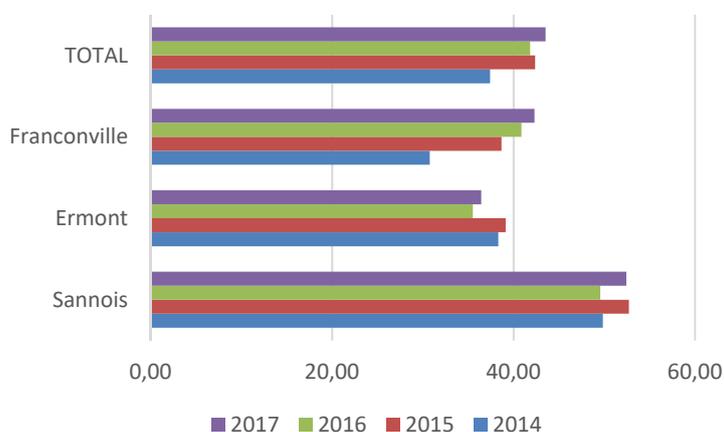
Parc résidentiel en 2017

	Nombre de logements	Surface (m ²)
Sannois	1 740	123 868
Ermont	1 393	113 370
Franconville	3 159	247 082
Total	6 292	484 320

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

		2014	2015		2016		2017	
Sannois								
Chauffage	MWh	11 689	13 277	13.6%	14 402	8.5%	13 991	- 2.9%
	Wh/DJU.m ²	49.85	52.72	5.8%	49.56	- 6.0%	57.41	5.8%
ECS	m ³	56 221	56 477	0.5%	56 992	0.9%	59 085	3.7%
	m ³ /jour	154.03	154.73	0.5%	156.14	0.9%	161.43	3.7%
Ermont								
Chauffage	MWh	8 223	9 020	9.7%	9 445	4.7%	8 899	-5.8%
	Wh/DJU.m ²	38.32	39.14	2.1%	35.51	- 9.3%	36.44	2.6%
ECS	m ³	42 424	40 390	- 4.8%	40 962	1.4%	38 175	- 6.8%
	m ³ /jour	116.23	110.66	- 4.8%	112.22	1.4%	104.59	- 6.8%
Franconville								
Chauffage	MWh	14 393	19 426	35.0%	23 690	21.9%	22 520	- 4.9%
	Wh/DJU.m ²	30.77	38.67	25.7%	40.87	5.7%	42.31	3.5%
ECS	m ³	71 777	75 290	4.9%	79 216	5.2%	81 621	3.0%
	m ³ /jour	196.65	206.27	4.9%	217.03	5.2%	223.62	3.0%
Total								
Chauffage	MWh	34 305	41 723	21.6%	47 537	13.9%	45 410	- 4.5%
	Wh/DJU.m ²	37.42	42.37	13.2%	41.84	- 1.3%	43.53	4.0%
ECS	m ³	170 422	172 157	1.0%	177 710	2.9%	178 881	1.0%
	m ³ /jour	466.91	471.66	1.0%	485.40	2.9%	490.08	1.0%

Evolution des consommations de chauffage (Wh/DJU/m²)



On observe que le patrimoine résidentiel de Sannois est le patrimoine le plus consommateur des trois communes.

Sur chaque commune, on observe de manière générale une légère augmentation de la consommation de chauffage (entre 2.6% et 5,8%). Cette hausse s'explique en partie par le raccordement de nouveaux abonnés en 2016, l'exercice 2017 étant le premier exercice complet de consommation.

INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - o Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - o Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - o L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - o Le financement des travaux d'extension du réseau

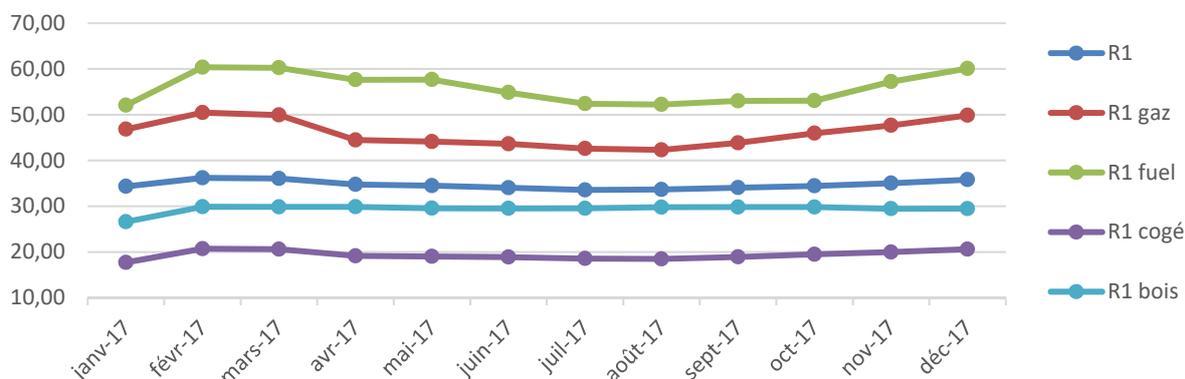
Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2017

	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
R1 Consommations												
€ HT /MWh	34,34	36,19	36,06	34,75	34,49	34,04	33,56	33,65	34,05	34,44	35,03	35,80
€ TTC /MWh	36,23	38,18	38,04	36,66	36,39	35,91	35,41	35,50	35,92	36,33	36,96	37,77
Ev.		5,39%	-0,36%	-3,63%	-0,75%	-1,30%	-1,41%	0,27%	1,19%	1,15%	1,71%	2,20%
R2- Abonnements												
€ HT /kW	44,68	45,10	45,24	45,47	45,27	45,09	44,73	44,58	44,62	44,63	44,74	45,09
€ TTC /kW	47,14	47,58	47,73	47,97	47,76	47,57	47,19	47,03	47,07	47,08	47,20	47,57
Ev.		0,94%	0,31%	0,51%	-0,44%	-0,40%	-0,80%	-0,34%	0,09%	0,02%	0,25%	0,78%
Moyenne du tarif*												
€ HT /MWh	66,04	68,19	68,15	67,01	66,61	66,03	65,29	65,28	65,70	66,10	66,77	67,79
€ TTC /MWh	69,67	71,94	71,90	70,69	70,27	69,66	68,88	68,87	69,32	69,74	70,44	71,52
Ev.		3,25%	-0,04%	-1,68%	-0,60%	-0,87%	-1,11%	-0,03%	0,66%	0,60%	1,01%	1,53%

* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 66 102 MWh et une puissance souscrite totale facturée de 46 895 kW

Le tarif R1 subit de légères variations sur l'exercice, dues essentiellement aux cours des énergies fossiles. Cependant, la stabilité du bois-énergie et du tarif cogénération atténue largement ces variations, comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution annuelle du terme R1
€HT



Le R2 n'évolue que très peu tout au long de l'exercice, ce qui permet de maintenir une bonne stabilité du tarif global en 2017.

Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

- Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

	MWh	kW	Chiffre d'affaires		Prix Moyen	
			€ HT	€ TTC	€ HT/MWh	€ TTC/MWh
2017	66 102	46 895	4 432 455	4 676 240	67.05	70.74
2016	67 993	45 844	4 267 114	4 501 805	62.76	66.21
2015	61 637	45 797	4 115 502	4 341 855	66.77	70.44
2014	52 554	39 692	3 741 452	3 947 232	71.19	75.11
2013	65 835	39 533	4 113 000	4 758 201	62.47	71.82
2012	63 256	39 533	4 022 369	4 637 773	63.59	73.32
2011	57 824	46 730	4 579 986	5 276 740	79.21	91.26
2010	69 996	49 119	5 611 943	6 490 263	80.18	92.72
2009	64 118	49 119	4 973 647	5 726 808	76.97	88.63
2008	66 862	49 119	5 405 134	6 250 908	80.84	93.49

On observe une légère hausse du prix moyen de la chaleur sur l'exercice 2017 (+ 7%). Cette hausse s'explique par une diminution des consommations liée à une rigueur climatique douce sur l'année 2017. La structure tarifaire, intégrant une part fixe, augmente mécaniquement le prix moyen d'un réseau dès lors que les consommations sont réduites du fait notamment de la rigueur climatique.

L'enquête sur le coût de la chaleur en 2017, réalisée par l'association AMORCE, analyse le prix moyen de vente sur les réseaux de chaleur français. En 2017, le prix moyen de l'ensemble des réseaux de chaleur français s'élève à 70,3 €^{HT}/MWh.

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2017 peut être résumé ainsi :

Poste	€HT
Produits	5 840 745
Charges	5 514 578
Résultat brut	326 167
Frais financiers	- 169 979
Impôts sur les sociétés	- 53 775
Résultat net	102 412

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique aux abonnés, les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération et les droits de raccordements perçus en participation aux opérations de raccordement des nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur sur l'exercice 2017 s'élève à 4 431 201 €HT.

Evolution du chiffre d'affaire relatif à la vente de chaleur

	R1		R2		Total		Ev.
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	
2017	2 322 702	2 450 451	2 108 499	2 224 466	4 431 201	4 674 917	3.8 %
2016	2 232 432	2 355 216	2 034 682	2 146 590	4 267 114	4 501 805	3.7 %
2015	2 174 089	2 293 664	1 941 413	2 048 191	4 115 502	4 341 855	10%
2014	1 959 346	2 067 110	1 782 106	1 880 122	3 741 452	3 947 232	- 16.5%
2013	2 758 760	3 299 477	1 354 240	1 428 724	4 113 000	4 728 201	1.9%
2012	2 795 554	3 343 483	1 226 815	1 294 290	4 022 369	4 637 773	- 12.1%
2011	3 154 998	3 773 378	1 424 988	1 503 362	4 579 986	5 276 740	- 18.7%
2010	4 040 167	4 832 040	1 571 776	1 658 224	5 611 943	6 490 263	21.2%
2009	3 401 491	4 068 183	1 572 156	1 658 625	4 973 647	5 726 808	- 8.4%
2008	2 769 079	4 652 454	1 515 122	1 598 454	5 405 134	6 250 908	

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 avait fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur. Une nouvelle chute du chiffre d'affaires est observée sur l'exercice 2014, expliquée par la baisse importante du prix de la chaleur grâce à l'application du tarif bois-énergie.

Sur l'exercice 2015, le chiffre d'affaires augmente de 10 % mais revient à un niveau conforme au regard des exercices précédents (-8% par rapport à 2013).

En 2017, on observe une stabilité du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2016.

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement de renouvellement

Au 31 décembre 2017, le montant des immobilisations mis en investissement s'élève à 291 692.28 € :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Raccordement de la résidence Victoria à Franconville | 93 668,25 € ^{HT} |
| - Raccordement de la résidence du Carrousel des Loges à Sannois | 161 131.79 € ^{HT} |
| - Raccordement de l'école Magendie à Sannois | 36 892.24 € ^{HT} |

Au 31 décembre 2017, le montant des immobilisations en cours s'élève à 1 905 090,92 €^{HT}.

Charges de gestion courante

- | | |
|--|---------------------------|
| - Gros entretien et renouvellement des installations | 403 571 € ^{HT} |
| - Achat d'énergie (combustible, électricité) | 3 105 919 € ^{HT} |
| - Frais de personnel | 261 908 € |
| - Sous-traitance | 248 613 € |
| - Frais généraux | 344 977 € |
| - Redevance au délégant | 271 545 € |

CONCLUSION

Le bilan de l'exercice 2017 est marqué par :

- Le versement de l'aide financière du SICSEF pour la réalisation des audits énergétiques des résidences raccordées au réseau de chaleur. Sur l'exercice 2017, 12 résidences ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 35 824,50 €.
- La poursuite du schéma directeur des réseaux de chaleur sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis. L'objectif de cette étude consiste à définir le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur sur ce territoire.
- Une conduite de l'exploitation qui permet de garantir des conditions de service optimales auprès des usagers du réseau. Le bon fonctionnement des installations et le tarif de vente de chaleur assurent un bon niveau de compétitivité au réseau de chaleur ;

L'obtention du label éco-réseau de chaleur 2017, décerné par l'association AMORCE pour les performances énergétiques, économiques et sociales de l'exécution du service.

Au cours des exercices suivants, les principales démarches engagées par le SICSEF consisteront à poursuivre et finaliser le schéma directeur des réseaux de chaleur, accompagner le délégataire dans le développement du réseau de chaleur par le raccordement de nouveaux abonnés et d'assister les usagers et abonnés du réseau dans leurs actions de maîtrise de la demande énergétique.

Sur le dernier trimestre 2017, un programme d'extension important a été réalisé sur la commune d'Ermont, permettant le raccordement des bâtiments suivants :

- Les groupes scolaires Maurice Ravel et Louis Pasteur ;
- Le centre de loisirs Paul Langevin ;
- La résidence Clos Laisnées ;
- Le gymnase et le lycée Van Gogh.

La mise en service de ces contrats est prévue pour 2018 pour une puissance totale de 2 066 kW.

ANNEXES

- Annexe 1 Plan du réseau de chaleur au 31 décembre 2017**
- Annexe 2 Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2017**
- Annexe 3 Consommation de chaleur par sous-station en 2017**
- Annexe 4 Compte d'exploitation de l'exercice 2017**